

SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAMIERS
ET L'ASSOCIATION « TECHNICHORE ET LE MONDE DU ZEBRE »
avenant 2023**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 0 Procurations : 8	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>6-1</u>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 28 juin 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Michelle BARDOU - Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Pauline QUINTANILHA à Françoise PANCALDI - Michèle DUPUY à Martine GUILLAUME - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Michèle GOULIER à Daniel MEMAIN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire expose :

Considérant l'article 6 de la délibération du conseil municipal n° 7-2 du 16 février 2021 de la convention passée entre la Ville de Pamiers et l'association Technichore et le monde du zèbre portant sur les dispositions financières, il convient de fixer annuellement par avenant, le montant de la somme à verser à l'association au titre de ses actions culturelles menées en lien avec la direction des affaires culturelles et son implication au sein du département danse du Conservatoire.

Ainsi, la convention initiale prévoyant l'attribution de 50 000 € à l'association pour la première année (2021), puis 55 000 € pour les suivantes, le calendrier de versement pour l'année 2023 est proposé comme suit, conformément à l'article 7 de la convention :

- 27 500 € en début d'année, soit 50% de la somme attribuée pour l'année N-1

- 16 500 € après le vote du budget primitif, soit 30 % de la somme totale
- 11 000 € au 31 décembre 2023 sur présentation des pré-bilans qualitatif et quantitatif des actions menées, arrêtées au 31 octobre 2023.

Les dépenses ainsi réalisées seront imputées sur le budget municipal, exercice 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le présent avenant et d'autoriser le Maire à en assurer l'exécution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'avenant 2023 à la convention passée entre la Ville de Pamiers et l'association Technichore et le monde du zèbre.

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le cinq juillet deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 05/07/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI



Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain ROCHET', written over the printed name.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri UNINSKI', written over the printed name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 12/07/2023
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230704-6-1-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2023